



MAIRIE DE PUECHABON

**Conseil Municipal du 8 décembre 2025
DELIBERATION**

Délibération n° 2025-40

L'an deux mil vingt-cinq et le 8 décembre à 19h00, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.
Sur la convocation qui leur a été adressée le 3 décembre 2025.

Etaient présents : Messieurs SIMON Stéphane, RIERA Florian, CABANNES Denis, Jérôme CABALLER, Patrick VAUTIER, mesdames, BOURDOISEAU Isabelle, BASSOUA Françoise, MONCOMBLE Emira, JEANNIN Martine, GILLET Isatis, GUIZARD Audrey, LECLERC Fanny, Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ont donné procuration : Jacob LEGROS à Florian RIERA

Excusés : BERGER Alban, GRANGE Harry

Secrétaires : Marine JEANNIN

OBJET : **Convention avec la CCVH relative à un service formation commun**

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la CCVH concernant la mutualisation relative à un service formation commun.
Dans le cadre du service mutualisé formation proposé par la CCVH aux communes du territoire, des sessions seront organisées pour leurs agents des communes adhérentes.

La CCVH pourra accompagner la commune pour toute information complémentaire sur la mise en place de la convention d'adhésion. Le coût des formations sera en fonction des besoins de la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorise à signer la convention avec la CCVH.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité.

Fait et délibéré à PUECHABON,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire,
Stéphane SIMON

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



Accusé de réception en préfecture
034-213402217-20260126-2025-40-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026